

**M. Bigg:** Indépendamment des amendements présentés à la Chambre. Je ne saurais nier les affirmations du député qui m'a précédé. Il a eu des rapports étroits avec les organismes agricoles et connaît les problèmes relatifs aux céréales. Il sait que le bill C-196 sous sa forme actuelle est inapplicable et qu'il faudra un certain temps au comité pour s'en dessaisir.

**L'hon. M. Olson:** Pas nécessairement.

**M. Bigg:** Le ministre le sait aussi.

**L'hon. M. Olson:** Nous nous prononcerons sur les amendements aussi rapidement que possible.

**M. Bigg:** Nous verrons présenter les amendements avec plaisir mais il faudra un certain temps pour permettre à tous les organismes agricoles de se faire entendre. Nous voulons une commercialisation méthodique, des prix équitables et la stabilisation de l'industrie agricole et qu'on nous donne ces garanties. Des consultations s'imposent avant la création du Conseil ou des offices où la représentation doit être appropriée. Il faut pouvoir interjeter appel dans des cas raisonnables et sensés des décisions arbitraires de ces offices. Les membres désignés pour y siéger, cultivateurs ou non, doivent être indépendants et non de simples pantins du gouvernement.

Ces quatre principes essentiels sont en cause. La lettre du président de l'Unifarm aurait été sans doute rédigée en des termes différents si le ministre l'avait assuré que ces conditions seraient respectées. J'espère que d'ici quelques mois le ministre reviendra à la Chambre me prouver mon erreur. Cependant, pour le moment on n'a pas donné à nos cultivateurs l'assurance qu'ils exigent.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais me prononcer contre l'amendement à l'étude. Sauf erreur, en vertu de l'AANB, aucune agence de commercialisation provinciale ne peut être forcée de tomber sous le coup de cette mesure à moins qu'elle n'y soit autorisée par les gouvernements provinciaux en cause. C'est une question, entre autres, dont j'aurais aimé discuter au comité. Je crois savoir que les agences de commercialisation d'une province donnée ont déjà le droit d'y voter pour faire savoir si elles veulent faire partie du conseil national ou même si elles veulent un office. Cette étape franchie, alors je suppose qu'on pourrait déléguer les pouvoirs d'exploitation, en vertu du bill à l'étude. Si c'est le cas, alors je ne vois pas la nécessité de l'amendement à

[L'hon. M. Olson.]

l'étude. J'ai vérifié ce point en toute hâte en consultant l'AANB. Je me suis même entretenu avec l'auteur d'un livre sur le sujet. S'il sait de quoi il parle, la situation est telle que je viens de l'expliquer.

Lorsque le bill parviendra au comité, j'espère qu'on y clarifiera certains points. Je me demande comment les offices du conseil exerceront leur contrôle dans tous les cas. Nous savons tous qu'une mesure législative ne peut être plus efficace que le gouvernement qui l'applique. J'estime que les producteurs eux-mêmes devraient exercer un certain contrôle au sein de ces offices. J'aimerais qu'on amende le bill de façon à le garantir. En outre, les producteurs devraient pouvoir comparaître au comité. Je sais que le gouvernement aimerait bien mettre en œuvre la mesure sans délai. Je le comprends, mais on aurait tort, il me semble, de faire vite alors que les intéressés pourraient y faire un certain apport. Je ne puis citer de meilleur exemple que les audiences récemment terminées dans le cas du bill C-196.

Je me suis occupé de la vente des céréales comme agriculteur, comme homme politique intéressé à la chose et comme délégué d'un syndicat du blé, durant une bonne partie de ma vie. J'apprends encore beaucoup de choses à ces audiences, sur la façon de traiter d'une mesure législative. J'ai l'impression que quelques-uns des juristes absorbés par diverses spéculations, qui se réunissent à Ottawa pour rédiger un bill relatif à l'industrie, ne se rendent pas toujours compte des répercussions possibles des articles des projets de loi. Voilà pourquoi les audiences des comités me paraissent utiles. Elles permettent aux intéressés d'y soumettre leurs points de vues.

A ce sujet, j'aimerais vous parler de la Commission canadienne du blé. Cet organisme ne semble pas très au courant de la situation actuelle du marché. On dirait qu'elle vit dans un monde à part. La Commission canadienne du blé semble isolée des producteurs de grain. Il serait bon d'avoir des représentants des producteurs au sein de cette Commission, pour voir à ce qu'elle soit en rapport avec les producteurs et avec le marché. Je voudrais être sûr que ces nouvelles agences du Conseil national de commercialisation des produits de ferme seront en relation plus étroite avec les gens à qui elles doivent rendre service.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.